



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent du patrimoine canadien

CHPC • NUMÉRO 011 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 8 décembre 2004

Présidente

Mme Marlene Catterall

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent du patrimoine canadien

Le mercredi 8 décembre 2004

•(1610)

[Traduction]

La présidente (Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.)): Je déclare ouverte la présente séance du Comité permanent du patrimoine canadien—et je compte sur mes collègues de l'opposition.

Nous allons traiter des travaux du comité pendant un petit moment, parce que si nous voulons effectivement entamer notre étude du secteur cinématographique au début de la nouvelle année, nous devons soumettre un budget et un programme au comité de liaison d'ici mardi et faire approuver le budget. Nous ne lui avons encore demandé aucun fonds de fonctionnement. Le greffier pourra donc commencer à pressentir des témoins potentiels et les inviter à nous soumettre des mémoires afin que nous soyons tous prêts à travailler dès notre retour du congé des Fêtes.

Voulez-vous passer en revue ce que nous avons en mains, Jacques, étant donné que les membres n'ont pas reçu les documents à l'avance?

Le greffier du comité (M. Jacques Lahaie): Vous avez le mandat, qui dit que le comité souhaiterait effectuer une étude sur le secteur des longs métrages, puis le calendrier des réunions. Vous voudrez peut-être d'abord examiner le mandat, et nous pourrions ensuite voir le calendrier des réunions ainsi que le budget demandé pour la réalisation de cette étude.

La présidente: Prenons une minute ou deux pour lire le mandat. Je pense qu'il est assez simple.

•(1610)

_____ (Pause) _____

•(1613)

La présidente: Pouvons-nous commencer? Avez-vous des observations au sujet du mandat?

Madame Oda.

Mme Bev Oda (Durham, PCC): Je vais simplement poser une question, si vous le permettez, madame la présidente. Je me demandais : quelle information de base pourrait-on obtenir avant d'effectuer une étude sur l'influence et l'efficacité d'une politique en vigueur depuis trois ou quatre ans maintenant? Par exemple, quelle était la situation de l'industrie il y a cinq ans? Quelles sont les données les plus récentes dont nous disposons sur le nombre de films produits et les succès commerciaux, et autres renseignements du genre? Pourrions-nous avoir cette information avant d'entreprendre l'étude?

La présidente: J'ai eu un bref entretien avec la ministre. Comme vous l'avez mentionné, elle a effectué certaines consultations, mais de façon beaucoup plus limitée. Je lui ai mentionné le fait que nous tenions à ne pas dédoubler inutilement les efforts. Elle est tout à fait satisfaite de voir le comité examiner l'ensemble du dossier, parce que

nous pouvons traiter d'aspects touchant le CRTC ainsi que son rôle et son influence, ce dont elle ne peut pas s'occuper.

Je pourrais proposer d'écrire à la ministre pour lui demander qu'on fournisse au comité toute l'information obtenue au cours des consultations qu'elles a menées jusqu'à maintenant. Je suggère qu'elle soit notre premier témoin et que cette information nous soit transmise avant même que nous entamions nos travaux sur cette question, car je crois savoir, d'après ce que nous ont dit nos attachés de recherche, qu'on y trouvera exactement le type d'information que vous demandez.

•(1615)

Mme Bev Oda: Il faudra peut-être présenter des demandes spéciales, notamment à Statistique Canada, pour obtenir quelques indicateurs industriels nécessaires, et il faudra prévoir du temps pour recueillir ces données afin qu'elles puissent nous servir durant les séances au cours desquelles nous rencontrerons divers groupes d'intérêts et parties intéressées. Je pense qu'il nous serait utile de disposer de cette information à l'avance.

La présidente: Elle leur serait utile à eux aussi. Au fur et à mesure que nous avancerons dans nos travaux, vous pourrez présenter des motions pour demander toute information dont le comité pourrait, à votre avis, avoir besoin.

Mme Bev Oda: Merci.

La présidente: Avez-vous quelque chose à ajouter au sujet du mandat?

Comme il ne semble pas y avoir d'opposition, est-il adopté?

[Français]

Monsieur Kotto, avez-vous un commentaire sur le mandat?

M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ): Je n'ai pas précisément de commentaire sur le mandat. Je voulais simplement avoir une idée de ce qui a inspiré le montant qui est a priori demandé pour remplir ce mandat.

La présidente: Faisons une chose à la fois: d'abord le mandat.

M. Maka Kotto: D'accord. On reviendra au budget ensuite.

Sur le mandat, à part la sémantique qui, à ce stade, n'a pas une réelle pertinence, je n'ai pas d'autre commentaire.

La présidente: Merci.

Passons au calendrier.

[Traduction]

Il faut bien sûr faire preuve de souplesse. Le personnel a tenté d'établir un calendrier pour l'étude que nous pouvons faire sur le secteur cinématographique compte tenu de la mesure législative qui pourrait nous occuper le plus au printemps, c'est à espérer, soit la Loi sur le droit d'auteur. Nous ne savons pas encore exactement quand le projet de loi sur le droit d'auteur sera déposé à la Chambre ni quand le comité aura à l'étudier, mais j'espère vraiment que ce sera au plus tard immédiatement après le congé de mars. Il faudra bien sûr faire preuve de souplesse. Voilà donc les deux choses dont nous devons tâcher de tenir compte dans l'établissement de notre calendrier pour le printemps.

Selon le calendrier, au lieu de siéger le lundi et le mercredi après-midi, nous siégerons le mardi et le jeudi matin, à compter de notre retour, en février. Le greffier s'est efforcé de nous réserver les séances du mardi pour d'autres sujets que nous pourrions vouloir examiner, et les séances du jeudi seront consacrées à l'étude sur les longs métrages. Naturellement, des changements pourront être apportés à l'occasion.

Pour l'instant, il est prévu de commencer la première semaine de notre retour, soit le jeudi matin, par entendre des représentants du CRTC. Ensuite nous nous réunirons les 10, 17 et 24 pour entendre les principaux intervenants. Nous pourrions regrouper des comparutions et entendre deux ou trois de ces personnes en même temps.

Une voix: Siégerons-nous toujours dans la matinée?

La présidente: Oui, c'est ce qu'indique notre nouveau calendrier.

[Français]

M. Maka Kotto: J'aurais pensé que nous pourrions les combiner pour les voir en même temps. On risque de tomber dans la même configuration que la dernière fois, c'est-à-dire quand nous avons auditionné des gens au sujet de l'avant-projet de convention sur la diversité à l'UNESCO. J'avais d'ailleurs proposé, à cette occasion, que nous nous voyions à deux reprises, compte tenu du nombre de gens qui étaient appelés. Le dernier groupe, la coalition qui réunissait des gens d'un peu partout au Canada et au Québec, était repartie un peu frustrée, parce que ces gens étaient venus de partout pour répondre à une seule question. J'ai donc des réserves par rapport à la concentration des témoins.

La présidente: Merci.

Monsieur Lemay.

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): En fait, j'ai un problème. Madame la présidente, vous pouvez nous informer. Si la Chambre ajourne ses travaux mardi prochain, comme la rumeur amplifiée sur la Colline parlementaire semble l'affirmer, aurons-nous alors une séance de comité mercredi, le 15? Si la Chambre ajourne et que nous ne tenons pas de réunion le 15, il faudra trouver une façon d'inviter rapidement en début d'année les hauts dirigeants de Radio-Canada.

• (1620)

La présidente: C'est vrai. Notre analyste m'indique que même si la Chambre ne siège pas, le comité peut continuer ses travaux et tenir une réunion, s'il le veut. Sinon, je suis d'accord qu'il faudra recevoir les témoins de Radio-Canada très tôt en février.

M. Marc Lemay: Avec tout le respect que je vous dois, madame la présidente, je ne sais pas combien d'entre nous resteront ici si la Chambre ajourne mardi. J'adore le Comité permanent du patrimoine canadien, je suis exubérant face aux témoins, mais je m'excuse, le pôle Nord m'attend, ainsi que le Père Noël.

La présidente: Si la Chambre ne siège pas mercredi prochain, le comité ne siégera pas, et je vais m'arranger avec notre greffier pour que les témoins de Radio-Canada comparaissent devant nous dès la première semaine de février. D'accord?

M. Marc Lemay: D'accord.

La présidente: *Ms. Oda.*

[Traduction]

Mme Bev Oda: Madame la présidente, je ne sais pas si vous êtes au courant, mais le cabinet fantôme de l'opposition se réunit aussi le mardi matin. Je serai donc obligée d'assister aux réunions du cabinet fantôme le mardi matin.

La présidente: C'est précisément pourquoi nous avons prévu nous réunir le jeudi matin pour notre étude du secteur cinématographique. Pas vraiment, non, mais cela tombe bien.

Le problème, c'est qu'il n'y a pas que notre comité qui soit concerné. Tous les comités évoluent. C'est quelque chose qui a été convenu entre tous les whips et les leaders parlementaires, et nous ne pouvons vraiment rien y changer.

Mme Bev Oda: Nous pourrions vérifier auprès de nos leaders parlementaires pour voir si ces séances ont été modifiées.

Merci.

La présidente: À propos du calendrier, étant entendu qu'il faut faire preuve de souplesse, sommes-nous d'accord? En somme, nous accueillerions les représentants des principales agences pendant la première semaine. Je pourrais décider plutôt d'entendre d'abord la ministre et poursuivre à partir de là.

L'étude du projet de loi sur le droit d'auteur est censée commencer la troisième semaine de mars. Je ne suis pas sûre que le projet de loi nous aura déjà été renvoyé. Si ce n'est pas le cas, nous entendrons davantage de témoins.

Pour la deuxième semaine de mars, nous avons prévu deux jours d'audience à Vancouver—un pour entendre des témoins et un pour effectuer des visites, peut-être. Nous avons aussi prévu deux jours à Montréal et deux jours à Toronto en avril.

À votre avis, y a-t-il d'autres villes où nous devrions nous rendre, ou est-ce que nous ne devrions pas aller à Vancouver, à Toronto et à Montréal? Avez-vous des observations à faire au sujet du calendrier?

M. Gary Schellenberger (Perth—Wellington, PCC): Y a-t-il des endroits, dans l'Est, où nous devrions nous rendre, comme à Halifax ou à Terre-Neuve?

La présidente: Je ne sais pas. Cela m'ennuie, il n'y a rien de prévu pour le Canada atlantique.

Je pense que nous pourrions tous consulter nos caucus pour voir s'ils estiment que ce serait nécessaire. Évidemment, le calendrier peut être modifié au besoin.

Avez-vous des réserves au sujet des grandes lignes du calendrier ou avez-vous des recommandations à faire pour le modifier?

M. Gary Schellenberger: J'aimerais faire seulement une remarque. Si j'ai mentionné Halifax ou les provinces de l'Est, c'est parce qu'il s'agit d'une étude canadienne. Si nous allons à Vancouver, nous devrions très certainement nous rendre dans les provinces Maritimes. Qu'il s'agisse de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick ou de Terre-Neuve, ou qu'on passe un jour à Halifax et un jour à St. John's, je ne sais pas. Je pense que l'on aurait ainsi une étude pancanadienne. Nous aurions une idée de la situation dans l'ensemble du pays.

Des voix: Adopté.

•(1625)

La présidente: Nous devrions ajouter Halifax ou l'endroit qui serait le plus approprié dans les Provinces atlantiques.

Monsieur Angus.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Je choiserais Halifax. Cependant, je pense vraiment que nous devrions d'abord examiner ce qu'il en est. Je ne crois pas qu'en arpentant le pays... C'est symbolique, mais je pense que nous devrions au moins demander des recommandations aux nôtres pour voir quels sont les besoins avant de décider tout simplement que nous allons voyager.

La présidente: En fait, il s'agit d'établir s'il y a suffisamment de producteurs, de studios ou d'organisations qui justifient que nous passions une journée à Halifax, histoire de nous assurer que nous aurons assez de témoins.

M. Charlie Angus: Oui.

Ces déplacements coûtent assez cher, et il est important de voyager, mais si c'est pour entendre constamment le même message... Je ne veux pas aller dans l'Est pour le simple plaisir d'aller dans l'Est, même si j'aimerais beaucoup m'y rendre car cela me permettrait de voir des membres de ma famille.

Nous devrions décider après avoir obtenu des recommandations.

La présidente: Puis-je suggérer que nous demandions à notre personnel de voir qui nous pourrions inviter à comparaître? Si seulement deux ou trois particuliers ou deux ou trois organisations veulent témoigner, il serait alors probablement plus raisonnable de les faire venir à Ottawa.

Monsieur Keddy.

M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC): Merci, madame la présidente.

Comme je suis de Nouvelle-Écosse, j'ose évidemment espérer que le comité a l'intention de se rendre à Halifax. Cette ville a une importante industrie cinématographique. Vancouver, Toronto et Halifax sont les trois villes canadiennes où cette industrie est vraiment bien implantée. On y trouve différents studios. On y produit diverses émissions de télévision.

Naturellement, si nous nous rendions sur la côte Est, ce serait d'abord et avant tout pour reconnaître qu'il existe là-bas un très florissant secteur cinématographique. Je ne suis pas membre du comité, mais je peux vous dire qu'on a produit et que l'on continue de produire diverses séries télévisées sur la côte Est. Halifax est au coeur de cette industrie. On y a certains problèmes particuliers, tout comme ailleurs au pays. En Nouvelle-Écosse, on fait constamment face à l'impossibilité d'amener les travailleurs du secteur cinématographique à travailler à l'extérieur des limites de la ville en raison de l'allocation journalière qu'il faut leur verser. Des questions comme celles-là devraient intéresser le comité, je pense.

La présidente: Permettez-moi de dire qu'étant donné que c'est une société de la Nouvelle-Écosse qui a permis à Michael Moore de produire *Bowling pour Columbine*, je suis très impressionnée. Notre spécialiste du ministère estime en fait que, oui, il y a là suffisamment à faire—assez de productions et de gens—pour remplir une journée entière.

M. Gerald Keddy: Et n'oublions pas l'émission *This Hour Has 22 Minutes*.

La présidente: Bien sûr.

Très bien, êtes-vous d'accord pour que nous ajoutions Halifax?

Monsieur Kotto.

[Français]

M. Maka Kotto: Aller à Halifax ne me pose pas de problème. Il s'agit de définir l'objectif de ces déplacements. Est-ce que c'est dans l'intention de récolter—je me réfère au mandat—toutes les idées exploitées, explorées, explorables ou exploitables pour renforcer l'industrie cinématographique au Canada? Si c'est le cas, soyons efficaces et allons là où ça se passe, que ce soit un espace infiniment petit ou un espace infiniment grand.

Mon collègue parlait tout à l'heure de trois capitales au Canada. Il avait oublié Montréal, et je tiens à souligner que c'est un espace important en matière de production. Donc, si c'est réellement pour faire un travail efficace, je crois qu'il faut aller là où les choses se passent, essentiellement, et éviter tout déplacement symbolique dans le dessein de satisfaire des susceptibilités qui peuvent nous tomber dessus par la suite.

La présidente: Excellent. Tout le comité est sensible aux besoins de toutes les régions du Canada.

[Traduction]

Madame Oda.

Mme Bev Oda: Madame la présidente, j'aimerais poser deux ou trois questions, si vous me le permettez. Savons-nous quand aura lieu en février la conférence annuelle de l'Association canadienne de production de film et de télévision?

La présidente: Pendant la première semaine de février.

Mme Bev Oda: Nous devrions donc être à Ottawa.

La présidente: Oui.

Mme Bev Oda: Je me dis que nous pourrions peut-être profiter de la présence de membres de cette organisation au congrès à Ottawa pour leur demander de comparaître.

•(1630)

La présidente: Je leur en ai parlé brièvement cet après-midi. Je pense qu'ils sont très pris par leur conférence, mais ils n'auraient aucune hésitation à revenir pour comparaître devant le comité. Nous recevrons tous leur programme quand il sera un peu plus précis. Ils souhaiteraient vraiment que des membres du comité assistent à certains de leurs ateliers et de leurs exposés pendant cette conférence. Celle-ci commence le mercredi soir et se poursuit jusqu'au vendredi, il me semble.

Mme Bev Oda: Merci.

Deuxièmement, pourrions-nous obtenir des rapports ou de l'information des diverses provinces sur les programmes qu'elles offrent?

La présidente: Voilà une excellente suggestion. Nous savons tous qu'on mène des activités de lobbying à Toronto pour obtenir de meilleurs crédits d'impôt.

Mme Bev Oda: Troisièmement, aurons-nous l'occasion, ou pourrions-nous faire en sorte d'avoir l'occasion, de nous adresser à des représentants du secteur cinématographique américain, étant donné le grand nombre de productions américaines tournées au Canada? Il serait bien de s'entretenir avec eux au sujet de leurs activités—du nombre de films qu'ils tournent habituellement et de ce qu'on pourrait prévoir pour l'avenir.

La présidente: Pouvons-nous examiner cet aspect et voir comment l'intégrer?

D'accord, avant de passer au budget, nous devons nous prononcer sur une motion visant à confier au comité le mandat général d'une étude du secteur des longs métrages au Canada et à adopter le calendrier des séances relatives à cette étude, étant entendu que ce calendrier doit être souple.

Oui, monsieur Shelliner... Monsieur Schellenberger. Je suis désolée.

M. Gary Schellenberger: Ce n'est pas grave, la journée a été longue.

La présidente: Je confonds toujours votre nom avec celui de quelqu'un d'autre que je connais.

M. Gary Schellenberger: Faut-il une motion?

La présidente: Oui.

M. Gary Schellenberger: Je vous présente cette motion.

La présidente: Y a-t-il des commentaires? Monsieur Angus.

M. Charlie Angus: J'appuie la motion.

(La motion est adoptée [Voir le *procès-verbal*])

La présidente: Voyons donc le budget, étant entendu que nous avons décidé d'ajouter Halifax à notre calendrier. Il faudra donc revoir le tout pour inclure cette visite.

Monsieur Lahaie. Vous pouvez indiquer les montants.

Le greffier: Lundi, je vous présenterai un nouveau budget tenant compte de l'ajout de la visite à Halifax. Le budget, bien sûr, inclut les frais de déplacement. Les principaux postes de dépenses sont les déplacements à Vancouver, Montréal et Toronto. En ajoutant une visite à Halifax, nous alourdissons le budget total d'environ 30 000 \$.

Ce budget inclut les frais d'hébergement, les billets d'avion, les services d'interprétation et de soutien. Comme le comité tiendra des audiences publiques, nous aurons besoin de services d'interprétation et de transcription. C'est pourquoi il faut ajouter un certain nombre d'employés de soutien. Le comité voudra effectuer des visites de studios de production et rencontrer des organisations pendant sa visite à Halifax ou à Vancouver.

Nous avons fourni, à la fin, un budget distinct pour retenir les services d'un expert-conseil, un spécialiste du secteur des longs métrages. Cette personne nous serait envoyée par la Bibliothèque du Parlement et se tiendrait à la disposition du comité pour répondre à ses besoins en recherche.

La présidente: Je dois dire que j'appuie entièrement le recours aux ressources que nous offre la Bibliothèque du Parlement. Dans le cadre de notre étude de ce secteur particulier, nous voudrions probablement faire appel à un économiste de la Bibliothèque. Cependant, celle-ci n'a pas de spécialiste du secteur cinématographique. Il y a quelqu'un, il me semble, qui a aidé le comité pendant son étude sur la radiodiffusion, qui a travaillé avec M. Lincoln pendant son étude sur la radiodiffusion d'émissions pour allophones au Canada. Je préfère faire appel à la Bibliothèque du Parlement dans la mesure du possible, mais, cette fois, elle n'a pas de spécialiste du domaine qui nous intéresse.

Avez-vous des observations?

Monsieur Lemay.

• (1635)

[Français]

M. Marc Lemay: Puisque M. Lahaie va nous revenir avec un nouveau budget lundi, pourrait-il nous revenir avec un nouveau

programme également, afin que nous sachions quand nous recevons les vice-présidents de Radio-Canada, etc.?

Le greffier: Je vais vous revenir lundi à ce sujet, mais si on n'obtient la réponse que mardi et que la Chambre ajourne mercredi, automatiquement, je vous reviendrai avec un calendrier modifié pour février.

M. Marc Lemay: Donc, à compter de février, les comités vont siéger de 9 heures à 11 heures les mardis et les jeudis.

Le greffier: C'est cela. Les bureaux des whips doivent approuver cette façon de faire, mais s'il n'y a pas de problèmes majeurs, il en sera ainsi. Si ça pose un problème, les whips nous en aviseront autrement.

[Traduction]

La présidente: Si le budget est approuvé à notre séance de lundi, nous aurons encore le temps de le soumettre au comité de liaison mardi, parce qu'il doit être présenté aux leaders parlementaires mardi après-midi. Je ne veux pas que nous ayons à attendre jusqu'à notre retour en février vu que cette étude sera passablement dense.

Sachez, en passant, que j'ai demandé au greffier de voir si nous ne pourrions pas réduire nos coûts—nous ne le saurons pas avant lundi—en utilisant des salles de réunions ou de conférences du gouvernement à Vancouver, Toronto et Montréal, ce qui nous éviterait de louer des salles dans les hôtels. Nous ferons bien sûr en sorte que ce soit pratique pour les témoins, pour les membres du comité et les autres, mais il me semble que c'est quelque chose que nous devrions au moins examiner. Si tel était le cas, nous ne dépenserions évidemment pas tout le budget. Il se pourrait que des services d'interprétation soient disponibles et nous n'aurions donc pas à payer pour cela. Je préférerais que nous réservions des fonds pour autre chose, dans la mesure du possible.

Monsieur Lemay.

[Français]

M. Marc Lemay: À Montréal, le Complexe Guy-Favreau est parfait. Il y a tout l'équipement requis. Il s'agit seulement de vérifier les dates. Le Complexe Guy-Favreau a déjà les installations requises.

La présidente: Et il y a Canada Place, à Vancouver.

[Traduction]

Lundi, nous présenterons un budget révisé incluant la visite à Halifax.

Merci beaucoup, mesdames et messieurs les membres du comité. Nous pouvons maintenant revenir au sujet principal de la réunion.

Madame Peterson, voulez-vous commencer votre exposé?

Mme Susan Peterson (sous-ministre déléguée, ministère du Patrimoine canadien): Oui.

La présidente: Puis-je vous dire qu'en tant que membre du comité, j'ai trouvé assez déplaisant de trouver une telle pile de documents sur mon bureau. Tout d'abord, les membres du comité ne peuvent pas lire tous ces documents dans les quelques jours qui précèdent une séance. Deuxièmement, il me semble que le ministère devrait être en mesure de présenter un meilleur résumé des objectifs du programme, de la façon dont le programme a été réalisé, des fonds dont on a disposé pendant telle période de temps et des résultats qu'on a ainsi obtenus. Franchement, je trouve que c'est assez navrant. Je ne sais pas si d'autres membres du comité partagent mon opinion, mais nous ne sommes pas ici pour fouiller dans la papperasse. Nous sommes ici pour nous imprégner de la nature du programme et le comprendre, et je ne pense pas qu'on nous ait encore permis de le faire. J'espère que vous pourrez nous en donner l'occasion dans les prochaines minutes.

Mme Susan Peterson: Effectivement, j'ai moi aussi trouvé consternant ce tas de documents.

On nous avait demandé une documentation complète sur «Un avenir en art», et je sais que ce que vous avez obtenu vous a inondé. Cela a été fait en toute bonne foi, peut-être en partant de l'idée erronée qu'il s'agissait d'un programme. Mais c'est plutôt un investissement qui a été fait à un moment donné pour s'ajouter au programme déjà conduit par le ministère et en permettre de nouveaux. Nous nous sommes efforcés de vous donner toute l'information possible sur chacun des programmes visés par «Un avenir en art», et voilà le résultat. Mais je sais que c'est impossible à gérer.

Aujourd'hui, nous avons remis au greffier une documentation beaucoup plus succincte, qui vous donnera, je l'espère, une bonne idée de ce que cet investissement a fait pour le ministère. En fait, je vais vous montrer quels sont les programmes qui sont touchés par ce financement, ce que cela a produit au Canada. En même temps, vous verrez le sérieux avec lequel nous avons établi les objectifs de ces programmes, de façon à être certains de pouvoir bien mesurer les résultats par rapport aux objectifs.

Dans le domaine des arts et de la culture, il y a bien sûr la question des objectifs quantitatifs; nous vous donnerons quelques renseignements à ce sujet aujourd'hui. Mais il y a aussi toujours la question des résultats qualitatifs. Par conséquent, lorsque nous ferons état de chiffres, nous tenterons également d'illustrer par quelques exemples concrets ce que ce genre de financement a permis de faire.

Si vous voulez bien passer à la page 2 de la liasse, vous verrez que la décision qui a été prise en 2001 a effectivement été importante pour les arts et la culture au Canada. Comme vous le savez, c'est peut-être l'investissement le plus important jamais consenti par le gouvernement fédéral dans le domaine des arts et de la culture depuis la création du Conseil des arts en 1957. Comme je l'ai dit: «Un avenir en art» n'est pas un programme, c'est un genre de rubrique, permettant un investissement qui s'appuie sur le financement actuel de Patrimoine canadien et du Conseil des arts du Canada. Le reste de la liasse l'illustre bien.

Je voudrais vous donner une idée de l'importance de cet investissement. Il représente 65 p. 100 de tout ce que fait le ministère à l'appui des arts, de l'édition, de l'enregistrement sonore, des nouveaux médias et des exportations culturelles. En ce qui concerne le Conseil des arts, le financement supplémentaire offert en 2001 ne représente qu'environ 17 p. 100 du financement total offert par le gouvernement au Conseil des arts.

Cela dit, il y a des objectifs communs qui sous-tendent ce nouveau financement, comme c'est le cas, d'ailleurs, pour le financement

actuel des programmes destinés aux arts et aux industries culturelles réalisé par le ministère et le Conseil des arts. Il s'agit essentiellement et surtout de faciliter la création d'oeuvres culturelles et de faire en sorte que ces oeuvres soient à la portée des Canadiens et aussi à la portée d'autres pays.

Cette décision, prise en 2001, a permis en d'autres termes de trouver de nouveaux axes d'intervention de manière à ce que le financement public parvienne bien à ceux qui, issus de traditions culturelles disparates, créent des oeuvres, et que ces oeuvres rejoignent un auditoire canadien plus large, mais aussi que les organismes culturels deviennent plus pointus, non pas au niveau de la création, mais plutôt aux chapitres de la gouvernance, de la planification opérationnelle et l'administration, autant d'éléments extrêmement importants pour leur sécurité financière future. Ces investissements aident également les organismes culturels et les industries de la culture à maîtriser les nouvelles technologies, et l'accent est mis dorénavant davantage sur les exportations.

La page 3 vous donne un exemple graphique de la chose. En deux mots, ce graphique vous donne tout le cheminement, depuis la création jusqu'aux auditoires en passant par la production et la distribution, les auditoires étant la participation des Canadiens et de leurs collectivités dans l'excellence et la diversité des arts et de la culture au Canada.

Je ne m'attarderai pas sur la page 4, car il vous faudra des lunettes pour la lire, mais sachez qu'elle illustre toute la série des programmes menés par Patrimoine canadien à l'appui des arts et de la culture. Ceux en couleur bénéficient du financement sous la rubrique «Un avenir en art». Je vais les passer chacun en revue pour vous donner une idée de ce que nous faisons.

● (1640)

Pour commencer, à la page 5, il y a les arts. Le ministère finance des compagnies et des organismes sans but lucratif qui forment des artistes professionnels et qui créent, montrent et présentent des oeuvres artistiques. Il a mis sur pied un programme qui, chaque année, rend hommage à un certain nombre de collectivités canadiennes qui ont vraiment fait quelque chose pour les arts et la culture en les intégrant vraiment dans la communauté. L'encadré figurant en haut de la page montre que, toutes choses confondues, le financement aux termes de la rubrique «Un avenir en art» représente 78 p. 100 du financement total offert à ces programmes.

Je voudrais maintenant vous dire rapidement quelques mots au sujet des résultats. Le programme de soutien à la formation a permis de faire passer de 18 à 35 le nombre d'organismes nationaux offrant aux artistes une formation professionnelle. Depuis longtemps, nous finançons des organismes comme la National Ballet School de Toronto, l'École nationale de théâtre à Montréal, le Centre des arts de Banff et le Ballet royal de Winnipeg. En outre, nous pouvons maintenant venir en aide à des organismes qui offrent une formation dans les arts autochtones et les arts des autres cultures. Il y a par exemple un corps de ballet classique indien à Toronto, une troupe de théâtre autochtone dans le nord de l'Ontario, une compagnie de ballet africaine à Montréal, un centre d'arts visuels autochtone à Penticton et un groupe des arts médiatiques indigène à Vancouver, pour ne citer que quelques exemples.

Je voudrais simplement ajouter une chose au sujet des décisions concernant le choix des organismes de formation qui ont le calibre voulu pour bénéficier du soutien financier de l'État. Nous ne prenons pas ce genre de décisions seuls. Nous sommes aidés en cela par des experts indépendants issus du monde des arts. Par exemple, ceux-ci visitent les différents établissements pour y observer et analyser ce qui s'y fait. Puis, de concert avec les groupes consultatifs issus des milieux artistiques, le gouvernement décide quels sont ceux qui méritent un appui financier. Ce financement complémentaire a permis de financer un nombre beaucoup plus grand d'établissements de formation que ce qu'on avait pu faire par le passé.

La page 7 de la liasse est intitulée «Espaces culturels du Canada»; il s'agit d'un programme d'infrastructures. Ce programme a permis au gouvernement d'aller dans les collectivités un peu partout au Canada pour les aider modestement à améliorer les sites où la population peut aller voir des spectacles et prendre part à des activités patrimoniales. Ce programme facilite également la mise à niveau du matériel spécialisé, ce qui permet à ces organismes d'améliorer la qualité et l'accessibilité de leurs services, notamment pour les handicapés. De plus, dans quelques très rares occasions, ce programme a également permis la création d'infrastructures flambant neuves.

Comme vous pouvez le constater sur cette page, les contributions sont en moyenne peu élevées—270 000 \$ environ—mais elles font toute la différence. Chaque fois, le gouvernement est un partenaire, ce n'est jamais le bailleur de fonds principal. En effet, pour chaque dollar de financement fédéral, il y a en moyenne 6 \$ provenant d'autres sources. C'est la raison pour laquelle ce programme, si modeste soit-il, a permis de faire des choses qui sont très appréciées, vraiment très appréciées, dans un grand nombre de collectivités un peu partout au Canada.

Je vais vous en donner quelques exemples. Le Centre culturel de Caraquet, au Nouveau-Brunswick, a reçu 1,5 million de dollars pour construire un centre des arts comprenant de petites salles de spectacles, une galerie d'art et un centre de formation. L'Iqaluit Music Society d'Iqaluit a reçu 16 000 \$ pour l'achat de matériel spécialisé destiné à améliorer la qualité de la série annuelle de concerts qu'elle présente. Cela vous donne une idée de la variété des interventions que ce programme très modeste a permis.

Page 9, maintenant: le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens est conçu à tous les égards pour aider à la fois les organismes à vocation artistique et les organisations patrimoniales à travailler davantage sur des éléments comme la gouvernance, la planification des activités, les pratiques de gestion et la sécurité financière, autant d'éléments qui sont souvent un peu laissés pour compte. Cela les encourage à accorder plus d'attention à ces éléments et à aider les gens à acquérir les compétences et les talents nécessaires pour les améliorer.

● (1645)

Pour illustrer les résultats, je peux vous dire que l'incitatif offert pour attirer les dons du secteur privé, permettant bien sûr à ces organismes d'atteindre une certaine stabilité financière, a aidé jusqu'à présent 45 établissements. Il y a par exemple des organismes importants comme l'Opéra de Vancouver et les Grands Ballets canadiens, mais il y en a également de plus petits, comme le Théâtre populaire d'Acadie et l'Orchestre symphonique de Red Deer. Grâce à ce genre d'incitatif, les organismes en question peuvent maintenant avoir accès à une nouvelle source de fonds à perpétuité parce qu'ils se contentent d'utiliser le produit de ces dons pour payer leurs frais généraux.

Je voudrais également attirer rapidement votre attention sur le lancement de ce qu'on a appelé le Réseau des villes créatives. Grâce à «Un avenir en art», ce réseau a pu être créé par des professionnels du développement culturel municipal. Ceux-ci ont ainsi pu échanger leurs pratiques exemplaires et mettre en commun leurs ressources, mais, en réalité, ce qu'ils font surtout, c'est se mobiliser à l'échelle nationale pour ensemble arriver à faire de la culture un élément plus important des programmes d'activités de chacune de leur collectivité. Cela a été une jolie petite réussite.

Page 10, maintenant. Les Capitales culturelles du Canada représentent une innovation. À très peu de frais, ce volet a produit des résultats remarquables en dynamisant les collectivités. C'est un concours national. Chaque année, toutes les municipalités canadiennes participent à un concours couronné par le Prix de la capitale culturelle du Canada. Tous les ans, ce prix est décerné à quatre municipalités qui ont pris un véritable engagement à l'endroit des arts et de la culture, et un cinquième prix est décerné à un groupe de municipalités. Ce groupe doit être composé de municipalités situées dans au moins deux provinces ou territoires qui se concertent pour procéder à des échanges culturels. Les maires des villes lauréates se sont vraiment enorgueillis de la chose, de sorte que ces prix donnent lieu à une concurrence très vive.

La page 11 de la liasse concerne l'édition. Le ministère dépense environ 40 millions de dollars par an pour aider l'industrie de l'édition au Canada. Comme vous pouvez le voir à la page 11, 23 p. 100 de cet argent est issu du programme d'investissement «Un avenir en art». Le programme d'aide à l'industrie du livre fêtera cette année son 25^e anniversaire et, pour être franche avec vous, comme nous le dit d'ailleurs l'industrie, ce programme a été absolument indispensable pour donner aux auteurs canadiens une réputation mondiale d'excellence.

Le financement complémentaire offert en 2001 a permis de stabiliser le secteur de l'édition face à l'évolution rapide des conditions du marché comme la disparition, il y a quelques années, du plus gros distributeur canadien. Ce financement a également aidé l'industrie à se doter de nouvelles technologies qui leur permettent de déterminer de façon plus utile à quel moment regarnir les étagères des magasins pour éviter le gaspillage et ainsi de suite. Cela a également permis au gouvernement de faire davantage pour aider les auteurs en offrant un appui à toutes sortes d'événements organisés un peu partout au Canada, comme les festivals et les salons du livre.

Page 12: Fonds de la musique du Canada. Le gouvernement aide l'industrie de la musique et les musiciens depuis plus de 45 ans, et comme vous le savez, les artistes canadiens—je parle ici de l'opéra, de la musique symphonique, du jazz et du pop—sont connus dans le monde entier. En outre, vous voyez que les Canadiens dépensent de plus en plus d'argent chaque année pour écouter ou acheter les oeuvres d'artistes canadiens au détriment d'artistes étrangers.

L'augmentation du financement fait en 2001 a été mise à profit de plusieurs façons. À titre d'exemple seulement, sachez que le programme d'aide aux créateurs soutient les auteurs et les compositeurs des collectivités rurales et isolées grâce à une série de vitrines itinérantes ayant pour nom Bluebird North et qui met en vedette des auteurs qui viennent chanter et raconter des histoires. Il y a également le programme des mémoires musicales canadiennes qui fait en sorte que le patrimoine musical canadien puisse être consulté par les Canadiens au moyen des services en ligne des bibliothèques et des archives. Cela a également permis à celles-ci d'acquérir et de conserver les œuvres musicales de plusieurs grands talents canadiens. Le programme des nouvelles œuvres musicales et le programme diversité de la musique canadienne aident les artistes de toutes les collectivités à produire et à vendre leurs œuvres.

Page 13: Culture canadienne en ligne. J'ai découvert que le Canada était ni plus ni moins qu'un chef de file mondial dans la mise sur Internet des contenus culturels et de la création de portails afin que les Canadiens et le reste du monde puissent trouver ce qui existe sur Internet. Nous faisons cela dans les deux langues officielles et nous avons créé des sites spécialisés axés sur le contenu et les collectivités autochtones. Cette page vous montre comment ces nouveaux financements contribuent au développement de telles initiatives.

• (1650)

La page 14 concerne le programme des routes commerciales. C'est un nouveau programme qui a été rendu possible grâce à l'investissement effectué en 2001. Vous pouvez voir qu'il a permis de prendre un certain nombre de mesures positives pour que la culture devienne un élément important de l'agenda commercial canadien.

La page 15 donne simplement un aperçu du cycle des vérifications et évaluations dont ces programmes ont fait, font ou feront l'objet.

Enfin, pour boucler la boucle, la page 16 résume ce qui a été réalisé à partir des programmes, ainsi que les améliorations que l'investissement offert en 2001 a permis d'apporter au programme.

Vous constatez donc qu'il ne s'agit pas d'un seul programme, mais bien d'une foule de programmes. Voilà qui, je l'espère, vous aura donné une vue d'ensemble plus utile, à la fois de la portée et des détails concrets du programme et des mesures prises en ce qui concerne l'évaluation et la vérification de ces initiatives.

• (1655)

La présidente: Merci, madame Peterson.

Je voulais vous dire que la raison pour laquelle nous avons mis cela à notre programme avant l'ajournement de Noël est que le comité estime clairement que ce programme est très utile. Nous cherchons à renforcer cette opinion et nous voulons surtout voir comment arriver à éviter une interruption du financement ainsi offert.

Monsieur Schellenberger.

M. Gary Schellenberger: Merci madame la présidente, et merci à nos témoins d'être venus aujourd'hui.

Il se trouve que je représente la circonscription de Perth—Wellington et qu'à Perth—Wellington, il y a une ville du nom de Stratford, et qu'à Stratford, il y a un festival du même nom. Je sais que le programme «Un avenir en art» fait vraiment partie du quotidien de ce festival depuis quelques années. Je sais que le festival s'est attelé vigoureusement à la création d'un fonds de dotation, un fonds d'ailleurs qui est déjà assez bien garni.

C'est un programme relativement complexe, mais même avec cette complexité, il est transparent et il est très présent dans une bonne partie du monde du théâtre au Canada. Diverses personnes auxquelles j'en ai parlé y sont tout à fait favorables. Lorsque le programme a été lancé, il y a quatre ans, il devait durer trois ans, et je sais qu'après cela, il a expiré, ce qui veut dire qu'il s'est terminé. Je n'aime pas beaucoup ce terme. Vous m'avez déjà entendu le dire, je n'aime pas beaucoup cette notion. Puis, il y a eu un an de plus.

Les gens de Radio-Canada nous ont parlé de financement durable, et certains d'entre eux faisaient aussi du théâtre. Encore une fois, il s'agit de financement durable. Si vous parlez à ces gens de perspectives à long terme, ils vous disent qu'il faut penser à long terme, mais le ministère ne semble pas le faire, il agit plutôt pour le très court terme. Voilà qui est bien beau, mais...

Je suis presque effrayé de ce que je dois vous dire parce que je ne veux pas porter préjudice aux gens de ma circonscription, parce qu'après tout, le Temple de la renommée du baseball canadien est dans ma circonscription également. Je ne veux pas nuire à ces gens, mais il faut que je dise que j'ai suivi de près moi-même ce qui s'est passé en ce qui concerne le financement issu de ce programme, et je me demande parfois si cet argent n'est pas là que pour les gens qui votent pour le parti au pouvoir. Parce que tout l'argent qui a été donné au festival de Stratford était accompagné de directives venant directement du Bureau du premier ministre et qui demandaient aux responsables du festival de faire en sorte que je ne sois pas là, que je ne sois pas mis au courant, sans quoi ils n'obtiendraient pas cet argent. Cela remonte même aux élections complémentaires que j'ai remportées en 2003; le gouvernement avait émis des directives enjoignant au festival d'aider le Parti libéral sous peine de voir son financement amputé.

Je pense que ce genre de choses est tragique. S'il y a là-bas des gens qui se demandent pourquoi certains partis d'opposition n'appuient pas certains de ces programmes, c'est à cause du déficit démocratique que je peux constater dans les rangs du gouvernement. Cela, je l'ai déjà fait valoir. Mais en même temps, j'espère que je ne porterai jamais préjudice aux gens que j'aide, mais c'est ce qui se passe. Et si vous ne pensez pas que le programme des commandites, qui fait pour l'heure l'objet d'une enquête, ne trouve pas une redite au sein de ce programme-ci, j'en suis la preuve vivante.

Cela étant dit, je persiste à penser que c'est un programme formidable. Je siège au comité non pas pour représenter l'opposition, mais en tant que membre du comité. Nous sommes tous ici en tant que membres du comité, je pense que cela, il faut bien le comprendre; il faut non seulement que le ministère le comprenne, mais il faut aussi que le Bureau du premier ministre le comprenne. Si je suis ici, si je n'ai pas fermé l'oeil de la nuit, c'est parce que je savais que j'allais dire cela. Je pense que ce n'est pas bien. Notre comité est là pour améliorer l'industrie du patrimoine. Nous travaillons pour les Canadiens, et je pense que l'argent doit aller aux gens qui le méritent et non pas aux gens qui votent dans le bon sens. Si l'argent va aux gens qui votent dans le bon sens, ce n'est pas bien.

Quelqu'un a dit: «Quand vous étiez au pouvoir, vous faisiez la même chose». Si le gouvernement conservateur faisait la même chose, il avait tort aussi. Dans mon monde à moi et dans mon gouvernement à moi, cela importe peu. Si je siège au comité, si le gouvernement donne de l'argent à un projet dans un cas comme celui-là, eh bien cet argent doit être donné parce que le projet le mérite, et non pas parce que tel ou tel député est membre du comité.

•(1700)

Je peux vous dire que l'an dernier, le curateur du Temple de la renommée du base-ball à St. Marys a passé beaucoup de nuits blanches. Il n'y avait eu aucune présentation de chèque ni du provincial, ni du fédéral. Il a simplement fait un dépôt. C'est ce qu'il m'a dit. C'est ainsi qu'il s'en est tiré. Le gouvernement ne m'a pas permis, moi le député de la circonscription, de présenter un chèque à ce temple de la renommée. Je pense que c'est atroce—fin de l'histoire. J'ai dit ce que j'avais à dire.

Qu'en pensez-vous?

La présidente: Je ne suis pas certaine que je vais permettre au témoin de répondre, parce qu'avec votre petite tirade, vous avez largement dépassé les cinq minutes qui vous étaient allouées.

Mais puis-je simplement dire qu'à mon avis, il n'y a personne ici qui ne soit pas d'accord avec vous pour dire que ce genre de décision ne doit pas relever de la politique.

Pour ce qui est de la présentation des chèques, je ne suis pas sûre d'accepter ce genre de choses, pour commencer.

M. Gary Schellenberger: Eh bien, comme je le disais, montrez-moi l'argent ou ne me le montrez pas. Je n'ai pas besoin d'une occasion de me faire prendre en photo. Déposez simplement l'argent sur le compte.

Quand j'étais en affaires et que j'envoyais une facture, on m'envoyait un chèque. Je ne me faisais pas prendre en photo chaque fois qu'un chèque arrivait.

La présidente: En définitive, il s'agit de savoir si ces organismes ont perdu de leur financement parce que vous avez été élu.

M. Gary Schellenberger: Non.

La présidente: Merci.

Il y a donc quelqu'un qui faisait des menaces en l'air.

M. Gary Schellenberger: Ils l'ignorent.

La présidente: Je vais vous inscrire pour le deuxième tour.

Monsieur Kotto.

[Français]

M. Maka Kotto: Merci, madame la présidente.

En liminaire, sans vous surprendre, je dirai que le Bloc québécois souhaite que l'ensemble des dossiers touchant la culture soient transférés aux provinces. Néanmoins, le Bloc reconnaît la valeur et l'importance, à ce stade-ci, d'un tel programme.

Aussi, j'irai directement aux questions courtes, brèves. Le programme a été créé en 2001. Sur trois ans, il a mobilisé 568 millions de dollars. Il a été reconduit sur une année. Est-ce que, dans sa reconduction, on peut avoir le chiffre correspondant? C'est une première question. Pouvez-vous y répondre rapidement? Selon les informations que j'ai, un peu plus de 700 millions de dollars ont été dépensés en quatre ans.

M. Bruce Manion (sous-ministre adjoint, Planification et affaires ministérielles, ministère du Patrimoine canadien): Le montant accordé pour 2004-2005 à l'éventail de programmes qu'on appelle un Avenir en art totalisait 187 millions de dollars.

M. Maka Kotto: À combien peut-on évaluer la part du budget d'un Avenir en art investie au Québec en tenant compte de son caractère distinct et de son rôle essentiel dans le développement de la culture francophone en Amérique?

[Traduction]

Mme Susan Peterson: Nous n'avons pas de répartition des sommes par province.

[Français]

M. Maka Kotto: En tenant compte du fait que certains aspects du programme impliquaient une ingérence dans les champs de compétence des provinces, par exemple les 13 millions de dollars investis dans la formation professionnelle, y avait-il une entente bilatérale? Si oui, quelle était sa nature?

•(1705)

[Traduction]

Mme Susan Peterson: Vous voulez parler d'un accord bilatéral avec le Québec?

[Français]

M. Maka Kotto: Oui.

[Traduction]

Mme Cynthia White-Thornley (directrice générale, Direction générale de la politique des arts, ministère du Patrimoine canadien): Il n'y avait pas d'accord bilatéral portant expressément sur la formation au Québec. Par contre, le gouvernement québécois et le gouvernement fédéral ont toujours appuyé conjointement les initiatives de formation comme pour...

[Français]

le Ballet contemporain de Montréal, l'École nationale de théâtre du Canada à Montréal et Nyata-Nyata, à Montréal. C'est donc un partenariat entre les gouvernements fédéral et provincial. Nous travaillons ensemble aux évaluations de temps en temps. Quand nous avons un problème par rapport à une institution, c'est normal pour les deux gouvernements de travailler ensemble. Alors, nous avons un partenariat entre les deux ministères, mais ce n'est pas une entente bilatérale.

M. Maka Kotto: Est-ce qu'on peut savoir combien d'organismes ont pu compter sur cette aide?

En supposant le renouvellement du programme, attendu par beaucoup, est-ce qu'on doit s'attendre à voir cette stratégie d'aide aussi renouvelée?

De plus, doit-on compter sur le ministère du Patrimoine pour assurer un financement stable à long terme des organismes du milieu culturel?

[Traduction]

Mme Susan Peterson: Je pense que la ministre a dit très clairement que c'est ce qu'elle aimerait; elle va donc faire son travail de ministre pour préparer le prochain budget.

[Français]

M. Maka Kotto: Est-ce qu'on peut savoir combien d'organismes ont pu compter sur l'aide?

[Traduction]

Mme Susan Peterson: Étant donné qu'il y a un tel éventail de programmes et que chacun de ces programmes compte un grand nombre de clients, il est un peu difficile de dire quels sont ceux pour lesquels ce financement complémentaire a produit une amélioration. Par ailleurs, tout cet argent finit par être confondu et il est impossible de dire quel est l'organisme qui est aidé par ce nouveau financement par rapport à l'ancien. Je ne pense pas que nous ayons envisagé la chose en disant: «Prenez toute cette palette de programmes et calculez le nombre de clients pour chaque programme par an»; il y en a des milliers et des milliers.

Comme je le disais, il est impossible de faire la différence et de dire quels sont les anciens et les nouveaux clients. Dans certains cas, le nouveau financement a permis de donner davantage aux clients existants, parfois il a permis d'augmenter le nombre de clients. C'est pour cela que nous vous avons donné l'information programme par programme, au lieu de prendre tous les programmes avec lesquels ce financement a quelque chose à voir pour en faire le total.

Voulez-vous vous essayer, Cynthia?

Mme Cynthia White-Thornley: Je ne saurais vous donner un chiffre exact. Pour les arts, qui sont de mon ressort, il pourrait fort bien s'agir de plus de 1 000 clients par an. Pour ce qui est du programme Présentation des arts Canada

[Français]

on a environ 570 *approved contributions* chaque année,

[Traduction]

et dans les espaces culturels, il y en a au moins 100. Il y a également les écoles nationales de formation. C'est un petit programme, qui représente environ 35 clients par an.

Cela peut varier légèrement selon la nature de l'initiative. Pour ce qui est de la création de capacités dans les arts et dans le secteur patrimonial, ce serait environ 200, de sorte que, en ce qui concerne exclusivement les arts, il y aurait plus de 1 000 clients. Par ailleurs, si vous songez à tous les organismes qui bénéficient d'une aide dans le secteur du livre et du contenu canadien en ligne, de l'enregistrement, des exportations culturelles et ainsi de suite, il y en a environ 2 000.

Le vice-président (M. Gary Schellenberger): Merci beaucoup pour cette réponse.

Monsieur Angus.

M. Charlie Angus: Merci, monsieur le président.

Une voix: Tiens, un nouveau président.

M. Gary Schellenberger: Eh oui, un nouveau président.

M. Charlie Angus: Elle avait tellement mauvaise conscience à l'idée qu'ils utilisent les dollars des libéraux, qu'elle a dû intervenir pour rectifier immédiatement la situation.

Quel est le montant prévu pour 2004-2005?

M. Bruce Manion: Comme nous l'avons dit, le volet «Un avenir en art» représente 187 millions de dollars.

M. Charlie Angus: Pour l'année à venir?

M. Bruce Manion: Pour le présent exercice.

M. Charlie Angus: Excusez-moi, je voulais parler de 2005-2006.

Mme Susan Peterson: Pas un sou.

• (1710)

M. Charlie Angus: Qu'est-ce qui se passe donc pour l'industrie du livre? J'y ai travaillé, et je sais que cette industrie fait ses plans au

moins un ou deux ans à l'avance. Est-ce que quand ces gens viennent vous voir, vous leur montrez la porte?

Mme Susan Peterson: La ministre, tout comme vous, j'en suis sûre, ainsi que nous-mêmes, restons constamment en contact avec tous les clients de ces programmes et, effectivement, ils sont inquiets. Ils ont exprimé cette inquiétude tout comme ils l'avaient fait l'an dernier lorsque le financement allait arriver à échéance après trois ans, quoique le gouvernement l'ait reconduit pour un an. C'est exactement la même chose que ce qui s'est passé l'an dernier.

Je pense qu'on est de plus en plus conscients que les programmes prévus pour une période déterminée, à moins qu'ils ne soient là uniquement en réaction à un phénomène, à un problème ou à une situation temporaire, sont extrêmement difficiles. Nous craignons en effet, dans le cas de cette série de programmes, que cette incertitude face à l'avenir produise de moins bons résultats que cela n'aurait été le cas autrement.

M. Charlie Angus: Mais est-ce que vous leur montrez la porte?

Mme Susan Peterson: Non.

Mme Cynthia White-Thornley: Si cela peut vous rassurer, sachez que nous avons accepté, cette année, des demandes pour la prochaine année financière. Toutefois, nous avons affiché sur notre site Web un avertissement disant que nous acceptions les demandes, mais que nous n'y donnerions pas suite avant la reconduction du programme.

M. Charlie Angus: Je ne voudrais jamais utiliser un comité pour faire de la politique, mais comme mon honorable collègue l'a fait, je m'y sens obligé à mon tour.

Ma frustration tient au fait que j'ai un peu l'impression d'assister à une danse du voile: tout le monde sait—blague dans le coin—que notre ministre va faire de son mieux pour récupérer tout cet argent. Or, tous les programmes artistiques sont mis en veilleuse. Personne ne peut faire de plans, plus rien ne se passe. Tout cela déstabilise le monde des arts. Et fin mars, notre merveilleuse ministre va tirer un lapin magique de son chapeau et tout le monde va penser qu'il s'agit d'argent frais et que le gouvernement fait un fabuleux investissement dans les arts. Ce sera un fort beau tour de passe-passe électoral.

Ce que je pense, c'est qu'il est inconcevable qu'il n'y ait aucun budget pour l'année prochaine alors que vous savez que les gens attendent cet argent et que vous savez aussi que vous allez devoir leur en donner, et que c'est probablement ce que vous entendez faire. Je pense que c'est une situation déplorable, et je tenais à le dire.

La présidente: Je voudrais qu'il soit bien dit, monsieur Angus, que le comité était unanime et tenait à ce que cette séance ait lieu avant Noël pour garantir... Le budget alloué vise une seule année, et non pas les années suivantes. Nous nous soucions tous de veiller à ce que ce programme soit maintenu et que les organisations n'aient pas à mettre des gens à pied à la fin du mois de mars. N'est-ce pas là la raison pour laquelle nous tenons cette réunion-ci?

M. Charlie Angus: Mais nous sommes à trois mois de là et je sais...

La présidente: N'est-ce pas la raison laquelle nous tenons cette réunion-ci?

M. Charlie Angus: Eh bien, nous sommes tellement près de l'échéance...

La présidente: J'accepterai volontiers une résolution permettant de résoudre cette question d'ici la fin de la séance.

Merci.

**M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-
sor, Lib.):** Pour désamorcer la discussion—en quelque sorte—je vais poser une ou deux questions concernant Présentation des arts Canada. Je suis ravi de constater que Mme White-Thornley est ici pour y répondre.

Quand j'examine ces projets en particulier—certains projets approuvés dès 2003-2004—deux choses me viennent à l'esprit. Tout d'abord il n'y a pas d'appui de la part de la région—alors qu'à mon avis, dans mon coin de pays, à Terre-Neuve et au Labrador, ce n'est pas le cas.

Et il n'y a pas que cela. Je constate également un partage entre les régions urbaines et les régions rurales, avec un net avantage pour les régions urbaines. Comparer aux autres endroits, la liste des sommes accordées à des villes comme Toronto est très longue.

Prenez le cas de Terre-Neuve et du Labrador. Il y a dix projets pour la province et 70 p. 100 touchent la ville de St. John's qui représente environ 20 p. 100 de la population. Y aurait-il des oubliés? Y aurait-il des petits théâtres qui ne seraient pas au courant? Serait-ce que les petits théâtres ne peuvent pas être admissibles? Quelles sont les exigences en l'occurrence?

Mme Cynthia White-Thornley: Le programme Présentation des arts Canada vise assez intensément les auditorios ruraux et éloignés. Un des principaux objectifs du programme est de développer le réseau de présentation à l'échelle du Canada dans ces régions-là. Une grande partie de l'activité de ce programme se concentre dans des régions rurales et éloignées où se trouvent des groupes culturellement divers. Nous essayons de constituer des réseaux de présentation autochtone à l'échelle du pays, etc.

Nous avons connu quelques succès. En particulier, Présentation des arts Canada a accordé des fonds à la *Eastport Peninsula Heritage Society*. Nous espérons que ce programme va prendre de l'ampleur et que nous pourrions financer davantage les activités de ce genre.

Dans les régions rurales et éloignées, les choses sont plus difficiles. Il nous faut parfois avoir des activités pour recruter des candidats et souvent, les groupes constitués sont bénévoles. Ils ont une vision artistique, un plan, et nous travaillons avec eux pour professionnaliser leurs activités afin qu'ils aient plus de chance d'avoir accès à ce programme.

•(1715)

M. Scott Simms: Dans la plupart des cas, chacun veut pouvoir bénéficier des avantages qu'apporte le tourisme. On ne peut pas le faire sans appui et c'est cela qui m'inquiète le plus. Je ne veux rien enlever aux centres urbains et à leurs petits théâtres mais en regardant cette liste, j'ai le sentiment qu'ils sont mieux en mesure d'obtenir financement que les régions éloignées.

Mme Cynthia White-Thornley: Il est intéressant de signaler que d'après nos calculs, environ 48 p. 100 du financement de Présentation des arts Canada est acheminé vers les régions rurales et éloignées et les auditorios dans ces régions. C'est notre programme le plus important au plan du volume. À première vue, on a l'impression que les centres urbains reçoivent énormément mais en pourcentage, les régions rurales et éloignées reçoivent 48 p. 100 des fonds. Je sais que les apparences semblent dire le contraire, mais c'est parce que la liste est très longue.

M. Scott Simms: Excusez-moi de n'avoir jeté qu'un coup d'oeil rapide à la liste, mais il m'a semblé que les centres urbains recevaient la part du lion. Je ne dis pas que c'était intentionnel. Je pense tout

simplement qu'il faut espérer que les petits théâtres et les cafés-théâtres ambulants et que sais-je...

Mme Cynthia White-Thornley: Ce programme accuse de véritables différences à l'échelle du pays. Au Québec, la structure est extrêmement bien développée, elle est plus ancienne que dans le reste du pays. Dans certaines régions rurales éloignées du Canada, elle est bien développée mais nous mettons l'accent sur les collectivités rurales éloignées pour garantir l'atteinte d'un de nos objectifs clés, à savoir mettre les arts à la disposition des Canadiens quel que soit l'endroit où ils vivent.

M. Scott Simms: Je vois. Merci.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Simms.

La parole est à madame Oda et ensuite, ce sera à M. Lemay.

Mme Bev Oda: Je vais faire précéder mes questions d'un préambule pour qu'il soit consigné au compte rendu. Je comprends bien qu'il y a divers niveaux de prises de décisions, etc. Toutefois, je me rends compte que certains de ces programmes bénéficiaient d'un financement de base, c'est-à-dire stable. Et voilà que ce n'est plus le cas, puisqu'ils sont intégrés dans l'initiative Un avenir en art.

À raison, puisqu'il s'agit d'un programme de trois ans, il doit y avoir des objectifs à atteindre en l'espace de trois ans. Si ce n'est pas le cas, je pense qu'il nous faudrait expliquer pourquoi ces objectifs n'ont pas pu être atteints en trois ans.

Je pense que nous nous montrons affreusement injustes à l'égard des arts et des communautés culturelles. Si l'on constate un véritable besoin, il faut absolument les appuyer; or, il existe un besoin. Il faut que les artistes soient au courant et qu'ils puissent compter sur des sommes stables année après année.

Il est renversant de constater que depuis quelques semaines, les organismes artistiques viennent à Ottawa pour faire du lobbying et demander l'aumône. Ils ne savent pas ce qui va se passer. Ils doivent entreprendre leur programme saisonnier, planifier leurs tournées. C'est un total manque de respect. Nous disons que nous appuyons la communauté artistique mais nous lui manquons de respect.

En outre, je voudrais reprendre les propos de la présidente en ce qui concerne l'information. Comme je suis le porte-parole de mon parti en la matière, j'ai demandé des renseignements sur Un avenir en art dès le mois d'octobre—il y a presque huit semaines. On ne m'a pas fourni ces renseignements. J'ai demandé à la Bibliothèque du Parlement d'obtenir des renseignements sur Un avenir en art. J'ai en ma possession une lettre de la Bibliothèque du Parlement qui m'informe qu'elle ne peut obtenir de renseignements auprès du ministère.

La communauté artistique mérite qu'on lui réponde, les Canadiens également. C'est tout à fait, tout à fait inacceptable. Quel que soit son parti, quand un député demande des renseignements, il mérite qu'on les lui fournisse. Nous représentons les Canadiens non seulement pour garantir que les programmes sont efficaces et qu'ils sont bien gérés, mais également pour demander des comptes.

Madame Peterson, vous avez indiqué en page 4 tous les volets du programme. Quand j'ai parcouru votre document, j'ai constaté qu'il n'y avait pas de sommes en regard des volets surlignés. Encore une fois, à moins que je ne me reporte aux classeurs qui nous ont été fournis il y a deux jours, je ne suis pas en mesure de savoir exactement quelles sommes sont acheminées. Il n'y a pas de chiffres sur cette page. Ce n'est absolument pas utile.

Je ne le dirai jamais assez. Nous voulons aider la communauté artistique et nous le faisons. Au nom de la communauté artistique, je vous informe que ceci est trop compliqué. J'ai passé des semaines à essayer de comprendre ce programme ou cette collection de programmes. Quelqu'un d'autre—un autre Canadien ou les Canadiens en général—voulant se renseigner sur le programme, ce qu'il comporte, ce qu'il inclut... Je ne trouve rien nulle part sur Un avenir en art, je ne vois pas la liste de tous les programmes, les sommes allouées, les objectifs du programme.

Dites-moi, à propos des volets surlignés, page 4, lesquels des programmes étaient permanents et bénéficiaient d'un financement de base, avant l'annonce de Un avenir en art et lesquels sont nouveaux. C'est une question très simple. La somme de 500 millions de dollars annoncée constitue-t-elle une nouvelle injection de fonds? Quelle partie éventuellement de cette somme était réservée à un programme existant? Quelle somme constituait une nouvelle injection de fonds au moment où ce programme a été annoncé en 2001? C'est une question très simple. Nous pouvons commencer par la réponse à cette question. Comment savons-nous quelle somme a été investie depuis quatre ans et comment en mesurer l'efficacité et les avantages?

La communauté artistique nous dit que c'est important. Plus ce financement est important, plus il est vital pour les communautés artistiques et les organisations, plus il est capital qu'elles sachent si ce financement va être renouvelé année après année.

•(1720)

Mme Susan Peterson: La demande de renseignements que vous avez faite au ministère était très volumineuse...

Mme Bev Oda: C'est vrai.

Mme Susan Peterson: ... et dans ces classeurs rébarbatifs, ces renseignements se trouvent quelque part. Maintenant...

Mme Bev Oda: Madame Peterson, ce n'est pas acceptable.

Mme Susan Peterson: Non, je sais.

Mme Bev Oda: M'envoyer cinq classeurs deux jours avant la séance, c'est inacceptable.

Mme Susan Peterson: J'en conviens. Je dis tout simplement que ces renseignements s'y trouvent. Ce n'est pas que nous ne voulions pas fournir l'information; elle se trouve là. C'est une quantité colossale de renseignements parce qu'il ne s'agit pas d'un seul programme, mais de plusieurs.

Il vous conviendrait beaucoup mieux, je sais, et cela nous rendrait la tâche beaucoup plus facile au ministère, si nous comprenions quelle quantité de renseignements vous souhaitez et de quel ordre, car la préparation de ces classeurs, croyez-moi, n'a pas été une partie de plaisir. Les gens ont travaillé des heures et des heures.

On avait mal compris ce qui était nécessaire de sorte qu'aujourd'hui nous tentons de vous donner des renseignements plus à propos et qui correspondent mieux à vos besoins. Si ce que nous avons fourni aujourd'hui ne cadre pas avec ce que vous souhaitez, nous ferons volontiers le nécessaire.

Pour commencer, je vous dirai que la nouvelle injection de fonds pour Un avenir en art, la première année, était de 122 millions de dollars. La deuxième année, 179 millions de dollars. La troisième année, 187 millions de dollars. Et la quatrième année, 187 millions de dollars. À cela s'ajoute une réaffectation de crédits au sein du ministère de l'ordre de 20 millions de dollars par année. Aucun programme bénéficiant, comme vous dites, d'un financement de base ne s'est retrouvé financé pour trois ou quatre ans grâce à l'initiative Un avenir en art.

Un avenir en art a créé de nouveaux programmes ou a bonifié des programmes existants, mais aucun programme n'a disparu dans la foulée.

Mme Bev Oda: Madame Peterson, est-ce que je me trompe quand je dis, comme des gens du milieu me l'ont confirmé, qu'il existait un fonds musical canadien avant l'instauration d'Un avenir en art?

Mme Susan Peterson: Oui, c'est vrai et désormais...

Mme Bev Oda: Merci.

Mme Susan Peterson: ... il en existe encore un beaucoup plus considérable.

Excusez-moi, je ne comprends pas l'intention de votre question.

•(1725)

M. Bruce Manion: Pouvons-nous éclaircir quelque chose? Le financement de base n'a peut-être pas pour nous la même signification que pour vous.

Mme Bev Oda: Eh bien, pour moi ce sont des sommes que la communauté artistique considère comme stables, sur lesquelles elle peut compter l'année prochaine, et dès le mois de décembre d'une année avant qu'elles ne disparaissent.

M. Bruce Manion: Pour que les choses soient bien claires, selon notre nomenclature, il s'agit des services votés. Le financement de base se réfère à la nature du financement que nous donnons pour les diverses activités d'une organisation.

Mme Bev Oda: Je vous remercie de cette précision, monsieur Manion...

M. Bruce Manion: Le financement de base sert à couvrir les coûts administratifs de base.

Mme Bev Oda: ... mais je trouve cela très frustrant. Je voudrais appuyer le programme. J'en appuie les éléments.

Ma frustration, et c'est très frustrant... Qu'il s'agisse de services votés ou d'autre chose, là n'est pas la question. L'enjeu est de savoir exactement ce qui a été fourni à la communauté artistique grâce à ce programme, comment les choses ont changé au moment de l'annonce de ce programme, et pourquoi actuellement aucune somme en regard de ce programme ne figure dans les budgets, alors qu'il faudrait pouvoir donner confiance à la communauté artistique qui prépare ses activités pour l'année prochaine?

Je suis frustrée, parce que je n'ai pas pu obtenir de renseignements à défaut de passer par l'accès à l'information. Même alors, je ne suis pas sûre que nous pourrions obtenir plus de renseignements que ce qui nous sont donnés aujourd'hui.

Mme Susan Peterson: D'accord...

La présidente: Permettez-moi de vous interrompre un instant. Mme Oda a largement dépassé son temps de parole. J'ai tendance à la laisser faire, parce qu'elle pose habituellement de bonnes questions.

Tout d'abord, la séance du comité a commencé un peu en retard cet après-midi et nous nous sommes occupés de certaines questions d'intendance au début. Il est 17 h 30 et je voudrais savoir pendant combien de temps encore vous voulez que la séance se poursuive.

Deuxièmement, comment souhaitons-nous mettre un terme à cette discussion? Est-ce que nous pouvons parvenir à une conclusion aujourd'hui?

Je pense que nous espérons tous obtenir assez de renseignements pour recommander au gouvernement, et plus particulièrement au ministre, que des fonds supplémentaires soient affectés afin de garantir la continuité de nombreux programmes au cours de la nouvelle année pour qu'une saison ne soit pas compromise, ou encore un programme, avec des mises à pied—tous les aspects dérangeants quand un programme se termine et qu'il n'y a pas de mesure de transition en attendant le budget de l'année suivante. Je pense que c'est ce que nous espérons tous accomplir.

Mme Peterson pourrait peut-être nous aider en nous disant comment y parvenir. Je sais que vous avez déposé un Budget supplémentaire au cours du dernier trimestre de l'année. Est-ce là la solution?

M. Bruce Manion: Non. Nous allons le prévoir dans le Budget principal pour 2005-2006 que vous devrez voter au printemps prochain.

La présidente: Non. Nous souhaitons obtenir un financement de transition pour que ces programmes soient maintenus et qu'il n'y ait pas interruption de financement.

M. Bruce Manion: Il y aura interruption de financement si le budget 2005-2006 n'est pas voté.

La présidente: Nous le comprenons bien.

M. Bruce Manion: La totalité des crédits doit être votée demain soir, ce qui va nous permettre de financer nos programmes jusqu'à la fin de l'exercice. On ne peut pas avancer des fonds à l'avance car il faut que les fonds engagés correspondent à des dépenses.

La présidente: Eh bien, le besoin se fait sentir, mais l'argent n'est pas là. Comment résoudre ce problème?

M. Bruce Manion: L'argent est là pour cette année, jusqu'au 31 mars. En effet, le Budget principal et les budgets supplémentaires ont été votés. Pour l'année prochaine, nous n'avons pas l'argent, mais nous le demanderons dans le Budget principal 2005-2006.

La présidente: Monsieur Manion, voici le problème : si des sommes sont prévues dans le budget déposé le 1^{er} mars, elles ne se concrétisent pas avant le 31 mars. À ce moment-là, il y aura eu des mises à pied et il faudra attendre de trois à six mois avant que vous n'étudiez les demandes pour un financement en vertu du nouveau budget. Comment résoudre le problème?

En d'autres occasions, on a eu recours à un financement transitoire. Comment devons-nous nous y prendre?

Mme Susan Peterson: Je ne pense pas que ce soit une question technique; il s'agit plutôt pour le gouvernement de prendre la décision de maintenir le financement au-delà de la date de caducité. C'est une décision que le gouvernement peut prendre, s'il le veut bien.

La présidente: Merci.

Mme Susan Peterson: Avec votre permission, je voudrais dire quelque chose très rapidement.

La réponse à la question de Mme Oda sur le Fonds de la musique du Canada se trouve en page 12 du document. En effet, la somme de

base affectée avant l'existence d'un Avenir en art, et qui demeure quoi qu'il arrive, représente 38 p. 100 du financement total et la somme affectée au Fonds de la musique du Canada dans le cadre d'un Avenir en art représente 62 p. 100. Le financement était auparavant d'environ 8 millions de dollars et un Avenir en art ajoute environ 20 millions de dollars à cette somme. C'est la réponse à la question.

● (1730)

La présidente: Puis-je demander aux membres du comité combien de temps ils veulent encore siéger? Avons-nous épuisé cette discussion...

[Français]

M. Marc Lemay: Madame la présidente, c'est un dossier tellement important. J'espère que les membres du comité me suivront. Je crois qu'il faut que nous puissions terminer aujourd'hui l'étude de cette proposition qui nous arrive et qui est très importante. Nous devons terminer à 18 heures; nous pourrions terminer à 18 h 30 s'il le faut, ou à 18 h 15. Mais s'il faut terminer à 18 heures, on devra couper.

C'est à mon tour?

La présidente: Le comité est-il d'accord?

M. Marc Lemay: Nous ferons une proposition.

La présidente: D'accord, merci.

M. Marc Lemay: Vous verrez.

[Traduction]

La présidente: J'adore déposer des rapports et je suis impatiente d'en déposer un autre.

[Français]

M. Marc Lemay: D'accord. Vous en déposerez un.

J'ai des questions, car je veux comprendre ce programme. En 2001, on a annoncé 500 millions de dollars. Vous vous rappelez que nous étions au coeur du scandale des commandites. Or, pour beaucoup, ce programme a ressemblé énormément à une répétition du scandale des commandites. Mais je m'arrête là.

Est-il exact que ce programme, qui est devant nous, était renouvelé annuellement depuis 2001? Il avait été mis sur pied pour trois ans en 2001. Dois-je comprendre qu'on vient de le reconduire pour une année, soit jusqu'en mars 2005? C'est bien cela.

Aujourd'hui, le 8 décembre, il y a environ 1 000 organismes au Canada—et je dois sûrement être en oubli—qui attendent le renouvellement de ce programme. Ai-je bien compris le débat?

[Traduction]

Mme Susan Peterson: C'est une remarque pertinente, oui.

[Français]

M. Marc Lemay: Comment se fait-il que l'extraordinaire gouvernement du Canada nous demande un renouvellement de ce programme pour un an, deux ans, trois ans ou quatre ans? Voilà ma question. Pour combien d'années voulez-vous le renouveler?

[Traduction]

Mme Susan Peterson: Quand on a annoncé la création de ce programme, il était prévu qu'il durerait trois ans. À l'époque, on croyait que cette période suffirait pour démarrer le programme et lui permettre de produire des résultats pour les Canadiens. Le Cabinet devait ensuite examiner ces résultats pour décider s'il fallait continuer à financer ces programmes—les divers programmes touchés par ce financement.

En réalité, il n'est pas possible de lancer des programmes et d'avoir le genre d'évaluation qui permette au conseil des ministres de déterminer si ces programmes donnent de bons résultats pour les Canadiens. Au cours d'une telle période, ce qui est possible, c'est ce que nous appelons des évaluations formatives dans le cadre desquelles nous faisons appel à des experts-conseils de l'extérieur pour examiner ces programmes. Ils se penchent sur les mécanismes qui ont été mis en place, sur les données qui sont recueillies, sur la façon dont le programme est dispensé afin que l'on puisse juger, un peu plus tard, s'il produit les résultats escomptés pour les Canadiens. Ces programmes ont fait l'objet d'évaluations formatives qui ont toutes été positives.

Il nous faudra encore plus de temps pour déterminer si ces programmes produisent les résultats espérés pour les Canadiens. Nous vous avons transmis les informations qualitatives et quantitatives que nous avons. Sachant qu'il n'avait pas encore et ne pouvait pas encore avoir les informations que les Canadiens voulaient sur les résultats de ces programmes, le gouvernement a décidé de les renouveler pour un an.

La question sur laquelle le gouvernement doit actuellement se pencher, c'est qu'une grande part du budget du ministère sert à soutenir les arts. Ce n'est pas une somme négligeable, puisqu'elle vise 65 p. 100 des programmes. Cela touche donc aussi considérablement les communautés qui ne savent pas, d'une année à l'autre, ce qui va arriver. Quand le gouvernement établira le budget de l'année suivante, il devra décider ce qu'il compte faire compte tenu de la très grande importance de ces programmes pour les communautés—il devra décider de renouveler le programme ou non, et, dans l'affirmative pour combien de temps, pour quelle somme, etc. C'est au gouvernement qu'il incombe de prendre cette décision. Il reste toutefois que le gouvernement et les ministres sont certainement très conscients de l'effet que toute cette incertitude a sur ces collectivités.

• (1735)

[Français]

M. Marc Lemay: Qui fait l'évaluation du programme? Comment l'évaluation est-elle faite?

[Traduction]

Mme Cynthia White-Thornley: Chaque programme est dirigé par un gestionnaire, selon le lieu où il est offert, et tous sont évalués selon un cycle régulier. Par l'entremise de notre direction générale de la planification ministérielle, nous engageons à contrat des évaluateurs en nous basant parfois sur une liste existante ou en organisant un concours. Les résultats sont affichés sur le site Web, ainsi que les réponses de la direction. Nous avons remis au greffier des exemplaires de tous les rapports de vérification et d'évaluation.

[Français]

M. Marc Lemay: D'accord.

Combien d'argent voulez-vous, et pour combien d'années? Ne me dites pas un milliard de dollars; soyez réalistes.

[Traduction]

Mme Susan Peterson: Ce n'est pas le genre de questions à poser aux fonctionnaires.

[Français]

M. Marc Lemay: D'accord, je vais donc poser ma question autrement. Est-ce que le budget actuel est suffisant pour réaliser le programme en 2005-2006 et en 2007-2008? Pouvez-vous répondre à cette question?

M. Bruce Manion: Il n'y a pas de budget.

M. Marc Lemay: Faites une projection. Voici une hypothèse de renouvellement. Vous avez eu 568 millions de dollars sur trois ans. Alors, est-ce que 568 millions de dollars pour les trois prochaines années seraient suffisants pour remplir les objectifs du programme?

[Traduction]

Mme Susan Peterson: C'est ce qui permettrait au gouvernement de poursuivre la promotion des arts et de la culture à l'échelle du Canada des diverses façons que nous avons décrites aujourd'hui et qui lui permettrait de continuer à remplir cet engagement.

Lorsque de telles sommes sont investies dans différents programmes, il nous incombe toujours à nous, les fonctionnaires, de surveiller la situation de près. En fait, ce à quoi sert cet argent évolue avec le temps; s'il existe une meilleure façon de faire, nous devons nous assurer qu'elle est adoptée et si nous constatons qu'il y a des pratiques moins efficaces, nous devons aussi nous assurer d'apporter des correctifs. Rien n'est parfait.

[Français]

M. Marc Lemay: Je ne veux pas vous interrompre, mais je veux vous dire que je voudrais que ce programme soit renouvelé pour plus d'un an. Cela vous convient-il? J'aimerais qu'il soit renouvelé pour trois, quatre ou cinq ans, afin que l'on cesse, dans les petites communautés, de se poser des questions à tous les mois de mars. Telle est ma question.

[Traduction]

Mme Susan Peterson: La politique gouvernementale prévoit que tous les programmes de financement doivent être évalués tous les cinq ans. C'est ainsi qu'on assure la bonne gestion de l'argent des contribuables.

Mr. Marc Lemay: Aux cinq ans.

Mme Susan Peterson: Oui, tous les cinq ans, mais seulement pour les programmes qui sont financés à partir du budget des services votés et qui font donc partie du programme continu du gouvernement. Ce programme-ci ne fait pas partie des services votés encore parce que...

• (1740)

M. Marc Lemay: «Non pas encore», ça me plaît.

Mme Susan Peterson: ... le gouvernement veut d'abord voir quel genre de résultats il peut produire avant de prendre cette décision.

[Français]

M. Marc Lemay: D'accord. Ça va, c'est clair. Merci.

[Traduction]

La présidente: Madame Bulte, avez-vous des questions?

L'hon. Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Madame Peterson, vous avez parlé de la promotion des arts. Je ne crois pas que cet argent serve à promouvoir les arts. J'estime que ce sont-là simplement les fonds qu'il fallait comme point de départ. D'autres engagements ont été pris, notamment en ce qui concerne les institutions culturelles. Ceci constitue un bon point de départ, mais je ne crois que la communauté artistique en soit folle de joie. C'est le point de départ sur lequel nous devrions tableer, surtout à la lumière des engagements qu'a pris le premier ministre au chapitre des villes et des collectivités.

Dans le discours du Trône, nous avons déclaré que la culture est l'essence même de nos villes et de nos collectivités; j'ose croire que vous êtes donc l'un des ministères clés pour ce qui est de mettre en oeuvre l'une des trois priorités du premier ministre. Vous avez parlé de promouvoir la culture, mais je crois pas que c'est de cela qu'il s'agit. Il faut d'abord établir les fondements avant de pouvoir créer quoi que ce soit.

J'aimerais savoir ce que vous faites au sujet des de tournées. Il est évident qu'aucune mesure n'est prévue pour les tournées au Canada. À maintes reprises, nos grandes institutions nous ont dit que les itinéraires commerciaux ne leur servent pas pour les tournées. J'aimerais beaucoup que nos artistes fassent davantage de tournées au Canada et dans le monde.

J'aimerais aussi savoir ce que nous faisons pour aider nos grandes institutions culturelles qui sont si importantes. Ce sont les piliers de notre identité et de l'image que nous projetons à l'étranger; quels sont donc vos projets d'avenir à cet égard?

Quelles mesures sont prévues, et dont on traitait dans le programme électoral, je crois, pour CBC/Radio-Canada, Téléfilm, l'ONF et le Conseil des arts? Le Conseil des arts du Canada va célébrer son 50^e anniversaire: nous devrions saisir cette occasion pour souligner l'importance de nos collectivités et de nos villes et l'apport essentiel de la culture dans celles-ci. Le programme des capitales culturelles, qui compte parmi ces programmes-ci, n'est qu'un début; il faut en faire bien plus pour souligner l'importance de la culture.

À mon avis, ce qu'il nous faut, c'est un changement de paradigme. Le Canada, ce n'est pas que le système de soins de santé. Les arts nous définissent aussi. Sauf tout le respect que je vous dois, vous êtes le ministère qui doit mener ces initiatives. Que pouvons-nous faire pour vous aider, comme ministre directeur, à mieux définir notre identité de Canadiens?

Mme Susan Peterson: Il ne fait aucun doute que si, dans l'établissement de ses priorités, le gouvernement était suffisamment impressionné par ce qui est réalisé et ce qui pourrait être réalisé conformément à ce que vous suggérez, nous, les fonctionnaires, avons beaucoup d'idées sur ce que nous pourrions faire pour aider la culture et les arts à jouer un rôle plus important, autant dans les collectivités—en rendant les Canadiens fiers de ce que nous avons accompli—que dans la présentation du Canada à l'étranger.

Les créateurs et les artistes de la scène du Canada sont dans bien des secteurs de renommée mondiale. Nous pourrions certainement présenter beaucoup plus des réalisations artistiques du Canada à l'étranger, et présenter le Canada comme pays créatif, raffiné et à la page.

L'hon. Sarmite Bulte: Que pouvez-vous nous dire sur les tournées et les grandes institutions culturelles?

Mme Cynthia White-Thornley: Nous sommes très conscients des problèmes que connaissent les grandes institutions culturelles. Nous travaillons en étroite collaboration avec le Conseil des arts à ce chapitre et dans l'examen de mesures qui pourraient être prises pour répondre à certains des besoins particuliers de ces institutions.

De même, les tournées ne relèvent pas de notre ministère mais du Conseil des arts du Canada. Nous avons un programme complémentaire, Présentation des arts Canada, qui offre une infrastructure matérielle, comme les espaces culturels, ainsi qu'une infrastructure administrative pour faciliter les tournées.

Nous savons aussi qu'à l'échelle internationale, le ministère des Affaires étrangères se penche sur diverses façons de mieux mettre à

profit les tournées. On y examine diverses initiatives. Nous travaillons avec le Conseil des arts pour voir comment encourager les tournées au Canada.

L'hon. Sarmite Bulte: On semble malgré tout constamment manquer d'argent. C'est ce qu'on nous dit. Il y a d'excellents programmes, mais dès leur création, ils ne peuvent répondre à la demande; il semble que nous soyons victimes de notre propre succès. Vous l'avez constaté vous-même. Comment améliorer les choses? Combien d'argent faudrait-il pour être vraiment efficaces? Je ne veux pas dire par là des efficacités qu'on pourrait trouver dans d'autres ministères. Mais combien d'argent vous faudrait-il pour faire tout ce que vous voudriez faire?

Le renouvellement du programme Un avenir en art en soi... Ce n'est qu'un financement de base. Ce n'est pas la solution, avec le simple budget d'Un avenir en art, on ne réalisera pas tout ce que veut réaliser notre pays et notre collectivité ne pourra se définir par rapport au reste du monde. Nous avons encore d'énormes progrès à réaliser, et je veux que vous nous aidiez à faire valoir que la culture nous définit comme Canadiens autant que notre système de soins de santé.

• (1745)

Mme Susan Peterson: Nous pouvons vous fournir des informations et, comme l'a dit Cynthia, nous nous efforçons à bien cerner les enjeux et les problèmes, et pour ce qui est de plaider cette cause, je suis certaine que la ministre serait heureuse de compter sur votre appui.

La présidente: Merci.

Je cède la parole à madame Oda.

Mme Bev Oda: Merci, madame la présidente.

J'ai une question à vous poser. Un peu plus tôt, vous vous êtes dit incapable de dire à M. Kotto combien d'argent était versé au Québec. Or, il me semble que si nous voulons contrôler ce qui est fait de l'argent des contribuables, on devrait pouvoir dire aux habitants et aux organisations culturelles de chaque province que les fonds sont répartis justement et de manière équilibrée. Je sais que le financement des activités de la Fête du Canada favorise une province de façon disproportionnée, et certains de mes collègues m'ont aussi dit que, à leur avis, le financement des célébrations de la Fête du Canada dans leur province l'an dernier n'était pas équilibré.

De plus, si ce programme n'est pas financé à même le budget des services votés et qu'il n'est pas évalué comme tel, c'est une source de frustration et de méfiance. Comme je l'ai dit plus tôt, nous ne voulons pas que ce programme suscite la méfiance. Nous voulons nous assurer qu'il est bien dirigé, que des comptes sont rendus et qu'il y a une certaine stabilité. Moi, je suis députée de l'opposition et je dois vous dire que je trouve très louche tout programme qui ne prévoit aucune reddition de comptes, aucun rapport, etc.

Puisque 65 p. 100 du budget du ministère est consacré à ce programme, que prévoyez-vous, dans votre ministère, pour les directeurs généraux et les sous-ministres adjoints? L'an prochain, vous perdrez 65 p. 100 du financement. Si le programme n'est pas renouvelé, devrez-vous modifier la taille de votre ministère?

Mme Susan Peterson: Soyons précis avec les statistiques. Ces fonds représentent 65 p. 100 du budget des programmes au sein du ministère et non pas 65 p. 100 de tout le budget du ministère, car il y a d'autres programmes au sein du ministère qui ne reçoivent aucun fonds de l'initiative Un avenir en art. Je tenais à le préciser.

Mme Bev Oda: Si le programme n'est pas renouvelé, croyez-vous qu'il faille réduire la taille du ministère?

Mme Susan Peterson: Oui, si le programme n'est pas renouvelé, cela aura des effets sur le nombre d'emplois au sein du ministère.

Mme Bev Oda: Je n'ai pas d'autres questions, madame la présidente, mais je donne avis au comité de mon intention de déposer une motion.

Mme Susan Peterson: Pourrais-je répondre à l'une de vos questions?

Mme Bev Oda: Certainement.

Mme Susan Peterson: Qu'un programme soit financé à même le budget des services votés n'a aucune incidence sur les exigences en matière d'évaluations—évaluations indépendantes, vérifications indépendantes et rapports. Tous les rapports sont les mêmes. Comme cette page du document l'indique, on a beaucoup examiné ces programmes et on continuera de le faire. Ces programmes sont évalués, qu'ils soient financés à même le budget des services votés ou non.

Mme Bev Oda: Je vous ai peut-être mal comprise quand vous avez dit que, pour les programmes financés à même le budget des services votés, on exige...

Mme Susan Peterson: Tous les cinq ans, ces programmes doivent être évalués tous les cinq ans. Ces programmes-ci, qui sont différents, ont en fait été évalués plus tôt.

Mme Bev Oda: Très bien, excusez-moi. Je n'avais pas bien compris.

La présidente: M. Schellenberger souhaite utiliser le reste des cinq minutes de Mme Oda.

M. Gary Schellenberger: Merci. Je serai très bref cette fois.

Les espaces culturels servent notamment aux petits musées qui peuvent ainsi obtenir du financement. Je connais bien des gens qui ont préparé des exposés et des demandes année après année et qui ont toujours essuyé un refus. Par contre, j'en connais d'autres qui ont obtenu deux ou trois subventions du programme des espaces culturels pendant cette même période. Je sais que l'ancienne ministre s'était intéressée à un endroit en particulier, le Discovery Centre, à Stratford; elle l'avait jugé formidable et digne d'une subvention. Malheureusement, ce centre n'a obtenu aucun fonds, alors que d'autres ont fait deux ou trois demandes et en ont reçus. Encore une fois, j'espère qu'on ne leur a pas refusé de l'aide financière parce que je suis le député qui les représente.

• (1750)

Mme Cynthia White-Thornley: Je peux vous assurer, tout d'abord, que Stratford a reçu l'une des plus grandes contributions...

M. Gary Schellenberger: Le Discovery Centre, à Stratford?

Mme Cynthia White-Thornley: Oh, d'accord, c'est un autre centre.

En ce qui concerne les espaces culturels, chaque projet est évalué dans sa région. Nous examinons chaque projet dans une optique régionale. Nous les examinons en fonction d'un ensemble de critères précis et rigoureux et pour assurer l'équilibre et l'équité à l'échelle du

pays, nos recommandations sont examinées par un comité national d'examen qui, lui, formule des recommandations à la ministre.

Ce programme reçoit un nombre considérable de demandes, c'est certain. Nous avons eu beaucoup de pain sur la planche puisque nous voulions rénover et réparer les installations culturelles et acheter de l'équipement un peu partout au pays. Ce programme en est à sa quatrième année et il y a encore beaucoup à faire. Si le programme se poursuit, nous pourrions étudier encore beaucoup de demandes.

M. Gary Schellenberger: Soit dit en passant, la somme approximative de 2 millions de dollars qui a été versée au Festival de Stratford en 2003 a entraîné des retombées de 145 millions de dollars en tourisme pour le produit intérieur brut de cette région, et de 50 millions de dollars en salaires directs. C'est pas mal, comme investissement, et c'est pourquoi je parlais de ce qu'on peut faire avec ce programme.

Il y a beaucoup de gens prêts à agir si le gouvernement veut bien les aider. Parfois, une petite somme d'argent peut permettre d'aller loin. La reconnaissance de ce qu'on fait dans le domaine du patrimoine et de la culture au pays... si le gouvernement voyait tout le mérite qu'ont ces gens, je suis certain qu'il comprendrait que ce sont des investissements qui rapportent à tout coup.

Mme Cynthia White-Thornley: Bien sûr, nous sommes tout à fait d'accord.

C'est vrai. Chaque dollar que nous investissons dans ce programme génère 6 \$ d'autres sources. Cela prouve qu'il suffit d'un petit investissement de la part du gouvernement fédéral pour que d'autres partenaires se joignent à lui. Nous avons constaté que dans toutes les régions du pays, on est très conscient des avantages sociaux et économiques de tout investissement dans l'infrastructure culturelle.

La présidente: Permettez-moi de vous interrompre un moment, car cette question de l'évaluation est extrêmement importante, surtout si nous voulons établir un examen continu des dépenses. Rien de ce que vous avez décrit aujourd'hui ne ressemble à une véritable évaluation. Quand le programme a été lancé, quels étaient ses objectifs? Comment le programme a-t-il été évalué en fonction de ses objectifs, annuellement, depuis 2000 ou 2001? Vous avez parlé de reddition de comptes, mais vous n'avez pas véritablement parlé d'évaluation.

Mme Susan Peterson: Les objectifs stratégiques du ministère stipulent clairement que le budget du programme Un avenir en art contribue avant tout à faciliter la création de contenu canadien et l'engagement et la participation culturels; nous avons donc établi ce que les différents programmes sont censés faire concernant le contenu canadien ainsi que la participation et l'engagement. Les programmes sont évalués en fonction de ces principaux facteurs.

Comme je l'ai dit, nous menons actuellement des évaluations qui nous donneront une idée des résultats de ces programmes pour les Canadiens et nous serons mieux en mesure d'évaluer le programme en fonction de ces critères, ce qui ne peut être fait en trois ans.

La présidente: Vous financez des programmes bien précis. Vous pouvez évaluer dans quelle mesure ces programmes ont contribué à l'atteinte des objectifs. Moi, j'estime que vous pouvez très bien faire cela en trois ans. En fait, je crois que cela peut être fait chaque année si vos objectifs et la façon dont vous évaluez les programmes sont clairement définis.

Honnêtement, d'après ce que vous nous avez dit, j'ai l'impression que vous avez tout simplement augmenté le financement de programmes existants. Qu'est-ce que cet ajout de fonds a donné de plus à ces programmes et à leur valeur?

Deuxièmement, de nouveaux programmes ont été mis en oeuvre. Le programme des échanges culturels est nouveau, je crois. Je ne vois pas pourquoi nos délégués commerciaux ne peuvent pas promouvoir la culture comme ils promeuvent les tracteurs, mais c'est une bonne idée, car, manifestement, ils ne le font pas. Il s'agit là d'un nouveau programme qui existe depuis trois ou quatre ans. Tout le monde réclame un financement continu et stable, mais il n'existe aucune évaluation qui le justifie.

• (1755)

Mme Susan Peterson: Nous avons voulu vous donner une idée des résultats que nous avons obtenus jusqu'à présent et, à la page 14, sous la rubrique des routes commerciales, on voit qu'on a financé 113 petits et moyens exportateurs des arts et de la culture.

La présidente: Ce sont là des activités, et non pas des résultats.

Mme Susan Peterson: Oui, et...

La présidente: Quels sont les résultats? Que produisent ces activités? Ces artistes continuent-ils d'exporter? Quels sont les critères d'évaluation qui ont été établis pour ce programme quand il a été mis sur pied, et comment le programme a-t-il atteint ces objectifs?

Mme Susan Peterson: Vous avez raison, le programme des échanges commerciaux a son propre ensemble d'objectifs, comme chacun des programmes financés par le biais de Un avenir en art.

Mme Cynthia White-Thornley: Je peux vous donner un exemple d'un programme qui a vu son financement augmenter dans ce contexte, le Programme national de formation dans le secteur des arts qui, avant le versement de fonds additionnels provenant de Un avenir en art servait surtout à un petit groupe d'écoles de Toronto et de Montréal aux normes très élevées, mais offrant une formation surtout dans les pratiques artistiques de la tradition européenne—le ballet classique, la musique orchestrale, ainsi de suite.

Grâce aux sommes provenant de Un avenir en art, nous avons pu faire en sorte que ces institutions fonctionnent mieux, accueillent davantage d'élèves de toutes les régions du pays, ce qui est bien car elles n'ont pas les mêmes possibilités en matière de revenus du marché que d'autres organisations. Nous avons aussi été en mesure de penser à d'autres choses que nous comptons faire. Ainsi, puisque l'un des objectifs stratégiques est d'accroître l'engagement et la participation dans la culture, nous nous sommes dit qu'il nous fallait examiner l'évolution démographique du Canada et accroître nos investissements dans ce qui intéresse les jeunes. Nous investissons donc maintenant dans les écoles qui se spécialisent dans les traditions et la danse indienne classique, ce qui est conforme au paysage démographique du Canada d'aujourd'hui.

Dans le cadre d'une évaluation formative, on se demande d'abord si le programme est bien géré. On se demande s'il a été conçu de façon à donner les résultats escomptés. Ceux qui ont fait ces évaluations formatives nous ont dit que, lorsque nous procéderions à l'évaluation exhaustive, il nous faudrait pouvoir préciser combien des élèves diplômés de ces établissements ont actuellement une carrière nationale ou internationale, car le programme a été conçu pour former la prochaine génération d'artistes. Voilà un exemple précis. Quand viendra le moment d'évaluer intégralement ce programme, nous devrons répondre à ce genre de questions afin de pouvoir dire que pour un investissement de x millions de dollars,

nous avons produit un nombre donné d'artistes dont 89 p. 100 ont une carrière nationale ou internationale.

La présidente: Merci. Cela ressemble davantage à une évaluation.

Mme Cynthia White-Thornley: Il y a donc des évaluations de ce genre. Ce que nous disons pour la plupart de ces programmes et ce que vous montre l'avant-dernière diapositive, c'est que ces programmes ont fait l'objet d'une évaluation formative, pour la plupart, par suite de laquelle on nous a précisé quelles données nous devons recueillir pour pouvoir évaluer le rendement comme vous le souhaitez.

Actuellement, nous tentons de déterminer si nos systèmes de collecte de données sont les bons. Il s'agit de choses simples. Par exemple, l'évaluation formative du programme des espaces culturels et de Présentation des arts Canada nous a signalé qu'il est trop difficile pour ces organisations de produire des rapports sur leurs résultats, qu'il faut leur donner les outils dont elles ont besoin, leur créer un gabarit qu'il leur suffira de remplir pour ainsi nous fournir toutes les données que nous pourrions compiler pour montrer au gouvernement que des résultats sont obtenus. Nous avons commencé ce genre de travail.

La présidente: Merci.

Je sais que Mme Oda veut présenter une motion, je me contenterai donc de faire une ou deux petites observations. Premièrement, l'établissement des exigences devrait être fait quand le programme est créé, et non pas quand les trois-quarts du programme ont déjà été réalisés. Deuxièmement, au moment du dépôt du Budget principal des dépenses, je vous demanderai—je n'ai pas besoin d'une réponse maintenant, mais j'aimerais bien en avoir une alors—quel genre d'analyses comparatives entre les sexes ont été faites dans le cadre de ces programmes et de votre Budget principal des dépenses.

Madame Oda, vous avez la parole.

• (1800)

Mme Bev Oda: Merci, madame la présidente.

Vous avez posé des questions très pertinentes et, comme vous, je tiens à dire qu'au moment du dépôt Budget principal des dépenses, nous nous attendrions à des réponses claires et concises.

Madame la présidente, si vous me le permettez, j'aimerais déposer une motion. En réponse à une demande qui a été présentée par les communautés artistiques et culturelles de toutes les régions du Canada et la Fédération canadienne des municipalités pour le renouvellement du programme Un avenir en Art, je propose que la ministre du Patrimoine canadien fasse rapport à la Chambre des communes de l'intention de ce gouvernement de renouveler ou non ce programme d'ici la fin de la session des Communes, et qu'elle indique s'il est renouvelé, s'il sera financé à même le budget des services votés.

La présidente: Cette motion m'apparaît recevable, mais étant donné que vous ne nous avez pas donné 48 heures d'avis, il me faut le consentement unanime du comité pour que cette motion soit examinée aujourd'hui.

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée)

La présidente: Merci, mesdames et messieurs les membres du comité.

Y a-t-il autre chose à l'ordre du jour, monsieur le greffier?

Le greffier: Non.

La présidente: Très bien.

Les membres du comité voudraient-ils discuter d'autre chose?
Non?

Merci beaucoup, cette discussion a été très utile. Nous nous
reverrons lundi après-midi.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.